



FACULTE DE PHILOSOPHIE

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC) de Masters

Formation(s) Master mention Philosophie et Master mention Histoire de la Philosophie

Année universitaire 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu les statuts de la Faculté de philosophie ;

Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 04 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin ;

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Jean Moulin le 23 juin 2026.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiant(e)s de la formation de Master mention Philosophie et de la formation Master mention Histoire de la Philosophie, au titre de l'année universitaire 2026/2027.

Table des matières

PARTIE I : Dispositions générales applicables aux diplômes Master Philosophie et Master Histoire de la Philosophie.....	4
1. ORGANISATION DU MASTER PHILOSOPHIE ET DU MASTER HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.....	4
A. Présentation du master Philosophie et du master Histoire de la Philosophie	4
B. Inscription	5
C. Abandon de la scolarité	5
2. DÉROULEMENT DE LA FORMATION.....	5
A. Assiduité.....	5
B. Discipline	5
3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	5
A. Le contrôle continu et les examens terminaux.....	5
B. Aménagement des examens pour les étudiant(e)s en situation de handicap	6
C. Retard aux examens.....	6
D. Absence aux examens.....	6
E. Organisation des deuxièmes sessions.....	7
F. Consultation des copies	7
G. Expérience en milieu professionnel (quand la formation est concernée par ce sujet).....	8
H. Soutenances de mémoire	8
I. Circonstances exceptionnelles.....	8
4. OBTENTION DU DIPLÔME	8
A. Capitalisation et compensation	8
B. Délibérations du jury.....	10
5. DISPOSITIONS DIVERSES	10
PARTIE 2 : dispositions spécifiques à chaque master ou parcours de master.....	10
1. Master 1 Histoire de la Philosophie	10
2. Master 2 Histoire de la philosophie	11
3. Master 1 Philosophie	11
4. Master 2 Philosophie parcours Philosophie Contemporaine	11
5. Master 2 Philosophie parcours Philosophie Politique, Juridique et Ethique.....	12
6. Master 2 Philosophie parcours Transition écologique : Ethique et environnement (TREE)	12
7. Master 2 Philosophie parcours Culture et Santé	13
8. Master 2 Philosophie parcours Logique, Histoire et Philosophie des Sciences et des Technologies	13
ANNEXES	14
ANNEXE 1 : Maquette Master mention Histoire de la philosophie 2026/2027, Année 1 et 2	14
ANNEXE 2 : Maquette du M1 Philosophie.....	18
ANNEXE 3 : Maquettes des Masters 2 mention Philosophie.....	20

<i>Annexe 3-1 : Maquette du M2 Philosophie contemporaine (PC)-ANNEE 2026/2027.....</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 3-2 : Maquette du M2 Philosophie politique, juridique, et éthique (PPJE)-ANNEE 2026/2027.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 3-3 : Maquette du M2 Logique, Histoire et philosophie des sciences et des technologies (LHPST)-ANNEE 2026-2027</i>	<i>23</i>
<i>Annexe 3-4 : Maquette du M2 Transition écologique : Ethique et environnement (TREE)-ANNEE 2026/2027.....</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 3-5 : Maquette du M2 Culture et santé (CS)-ANNEE 2026-2027</i>	<i>26</i>

PARTIE I : Dispositions générales applicables aux diplômes Master

Philosophie et Master Histoire de la Philosophie

1. ORGANISATION DU MASTER PHILOSOPHIE ET DU MASTER HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

A. Présentation du master Philosophie et du master Histoire de la Philosophie

i. Subdivision des semestres

Les cours de Master 1ère année sont donnés sur deux semestres indépendants mais consécutifs (Semestre 1 et Semestre 2).

Les cours de Master 2ème année sont donnés sur deux semestres indépendants mais consécutifs (Semestre 3 et Semestre 4).

ii. Structure des formations

Le master Philosophie et le master Histoire de la Philosophie s'organisent selon le système des crédits européens (ECTS). Chaque master est constitué de quatre semestres correspondant à 30 ECTS chacun, soit 120 ECTS pour l'ensemble du master.

- **Le master Philosophie** est structuré en deux années :

-La première année (Master 1) constitue le tronc commun et est structurée en deux semestres :

- le semestre 1 composé de 4 UE (Enseignements fondamentaux, langue étrangère, enseignements optionnels et professionnalisation)
- Le semestre 2 composé de 4 UE (Enseignements fondamentaux, langue étrangère, enseignements optionnels et professionnalisation)

-La deuxième année (Master 2) constitue une spécialisation dans l'un des 5 parcours suivants :

- Master Philosophie Contemporaine (ci-après « Master PC »),
- Master Transition écologique : Ethique et environnement (ci-après « Master TREE »),
- Master Philosophie Politique, Juridique et Ethique (ci-après « Master PPJE »),
- Master Logique, Histoire et Philosophie des Sciences et des Technologies (ci-après « Master LHPST »),
- Master Culture et Santé (ci-après « Master CS »),

- **Le master Histoire de la Philosophie** est structuré en deux années :

-La première année (Master 1) est structurée en deux semestres :

- Le semestre 1 composé de 5 UE (Enseignements fondamentaux, Enseignements d'ouverture, Langues, Outils, TPLE)
- Le semestre 2 composé de 4 UE (Enseignements fondamentaux, Langues, Enseignements, d'ouverture, Recherche)

-La deuxième année (Master 2) est structurée en deux semestres :

- Le semestre 3 composé de 3 UE (Enseignements fondamentaux, Enseignements d'ouverture, Outils)
- Le semestre 4 composé de 3 UE (Enseignements fondamentaux, Langues, Recherche)

L'ensemble des maquettes des deux masters est annexé au présent règlement.

B. Inscription

L'entrée en Master 1 Philosophie et en Master 1 Histoire de la Philosophie est soumise à une sélection effectuée par la commission pédagogique établie pour chaque mention.

L'entrée en Master 2 est de droit pour les étudiant(e)s qui ont validé le Master 1 de la formation. A titre d'exception, les étudiant(e)s venant d'une autre formation de l'université Jean Moulin ou d'une autre université peuvent faire l'objet d'une sélection à l'entrée en Master 2 si la formation admet de nouveaux étudiant(e)s.

A la fin de la première année du Master Philosophie, les étudiant(e)s font des vœux d'orientation dans l'un des 5 parcours. Ces vœux sont examinés par la commission pédagogique de chaque parcours pour décider du parcours le plus adapté.

Un(e) étudiant(e) peut redoubler au maximum une fois une année de master. S'il n'a pas validé l'année concernée à l'issue de son redoublement, il ne peut plus s'inscrire dans l'année concernée, sauf sur autorisation exceptionnelle du Doyen après avis du comité pédagogique de la formation.

C. Abandon de la scolarité

Les étudiant(e)s souhaitant abandonner leur scolarité doivent en informer la Faculté de Philosophie en transmettant au service administratif une déclaration d'abandon (disponible sur intranet).

2. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

A. Assiduité

L'assiduité est obligatoire à tous les examens, qu'ils aient lieu en contrôle continu ou en terminal écrit ou oral.

B. Discipline

Toute fraude ou tentative de fraude, notamment à un contrôle des connaissances, est sanctionnée et peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire telle que prévue aux articles R. 811-11 et suivants du code de l'éducation.

Cette disposition s'applique également en cas de plagiat, qu'il soit intentionnel ou non. Il revient aux étudiant(e)s de respecter les règles de citation et de référencement.

3. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A. Le contrôle continu et les examens terminaux

Il existe deux types de contrôle valables pour chaque semestre :

- Le contrôle continu (« CC »), comprenant une ou plusieurs notes sur un ou des travaux écrits et/ou oraux. La ou les notes de contrôle continu sont définitives pour l'année et ne peuvent faire l'objet d'une seconde session. Chaque enseignant(e) détermine les modalités d'évaluation du contrôle continu.

- Le terminal écrit ("TE") ou oral ("TO") : La première session des examens TE ou TO se déroule à la fin de chaque semestre. Un TE ou un TO peut faire l'objet de la seconde session selon les conditions exposées plus bas.

Pour une évaluation orale en TO en Master, l'étudiant(e) disposera au minimum d'1/2 h de préparation pour ¼ d'heure de passage minimum.

Le TO (entretien validant le pré-mémoire de M1 en Master Philosophie, ou soutenance validant les mémoires de M1 et de M2 en Master Histoire de la Philosophie, ou le mémoire complet de M2 en Master Philosophie), doit avoir lieu avant les dates précises fixées dans le calendrier de l'université tel qu'adopté par le Conseil d'administration chaque année pour chacune des deux sessions.

Au-delà de ce délai, aucune soutenance ne sera possible, sauf pour les étudiant(e)s en programme d'échange international ou par dérogation du Doyen. Cette règle s'applique pour la mention Histoire de la Philosophie en M1 et M2, ainsi que, pour la mention Philosophie, pour le Master 1 et pour les parcours PC et PPJE.

Les soutenances sont possibles en septembre, dans le master Philosophie, pour les parcours CS, TREE et LHPST.

B. Aménagement des examens pour les étudiant(e)s en situation de handicap

Les étudiant(e)s en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant peuvent bénéficier d'un aménagement d'examen, qui peut prendre la forme en particulier d'un tiers temps.

La notification d'aménagement d'examens signée du président de l'université doit être transmise au service de scolarité de la composante :

- jusqu'au 25 novembre pour une mise en place de l'aménagement pour les examens des semestres impairs
- jusqu'au 30 mars pour une mise en place de l'aménagement pour les examens des semestres pairs

L'avis du médecin du Service de Santé Etudiante (SSE) est obligatoire avant la notification d'aménagement : les étudiant(e)s qui sollicitent une première demande d'aménagement de leurs examens à l'université Lyon 3 doivent donc prendre rendez-vous avec un médecin du SSE avant le 15 octobre (pour que la notification puisse être mise en place aux semestres impairs) ou avant le 20 février (pour que la notification puisse être mise en place aux semestres pairs).

C. Retard aux examens

L'accès à la salle d'examen reste autorisé à l'étudiant(e) retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, uniquement si ce retard n'excède pas 30 minutes. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné à l'étudiant(e) concerné(e).

D. Absence aux examens

Aucune absence aux examens terminaux ou en contrôle continu ne peut être remplacée par un zéro.

Absence à une évaluation de contrôle continu :

Si un(e) étudiant(e) est absent(e) sans justificatif à une épreuve de contrôle continu, elle ou il ne peut bénéficier d'un rattrapage, les notes de contrôle continu étant définitives.

Si l'étudiant(e) est absent(e) pour maladie ou motif grave (dûment attesté auprès du secrétariat des masters et de l'enseignant(e) dans les 8 jours à partir du jour de l'absence), elle ou il pourra bénéficier d'une épreuve de remplacement dont les modalités seront fixées par l'enseignant(e).

Pour les étudiant(e)s boursier(e)s, l'absence à une évaluation en contrôle continu peut entraîner une suspension de la bourse par le CROUS.

L'absence de note de contrôle continu entraîne la mention « RNC » (Résultat non calculable) sur le relevé de notes, mention qui empêche le calcul de la moyenne de la matière et du semestre. Elle vaut donc ajournement et absence de compensation. En effet une compensation ne peut être validée que si toutes les épreuves ont été passées.

Toute absence aux examens en contrôle continu doit être justifiée auprès de l'enseignant(e) et de la scolarité sous 8 jours à compter du 1er jour d'absence. **Tout justificatif transmis au-delà des 8 jours sera irrecevable** et l'absence sera considérée comme non justifiée.

Les motifs pris en compte pour justifier une absence sont les suivants :

- maladie avec certificat médical
- participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, formation spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE, commission CVEC)
- mariage ou pacs de l'étudiant(e) (quatre jours)
- décès d'un proche : enfants (5 jours), conjoint (3 jours), du concubin ou du partenaire lié par un PACS, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur (3 jours) ; d'un grand-parent (1 jour)
- maternité
- naissance
- garde d'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical
- concours de la fonction publique
- passage du code ou du permis de conduire
- fêtes religieuses légales (Conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)
- accidents de la vie avec constat de police à l'appui
- participation à des compétitions sportives « Lyon 3 »
- passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3
- passage d'une certification (Test SIM, TOEFL, TOEIC...) dans le cadre du cursus universitaire

Absence à un examen terminal :

Toute absence à un examen terminal écrit ou oral de première session entraîne la mention « RNC » (Résultat non calculable) sur le relevé de notes, mention qui empêche le calcul de la moyenne de la matière et du semestre. Elle vaut donc ajournement et absence de compensation. En effet une compensation ne peut être validée que si toutes les épreuves ont été passées.

En cas d'absence à un examen terminal, l'étudiant(e) ne pourra repasser son examen qu'en deuxième session.

Pour les étudiant(e)s boursier(e)s, l'absence aux examens terminaux peut entraîner une suspension de la bourse par le CROUS.

E. Organisation des deuxièmes sessions

Dans le cas des examens terminaux (TE et TO), pour toute matière dans laquelle l'étudiant(e) a obtenu une note inférieure à 10/20 et qui n'est pas validée par compensation (voir 4a ci-dessous), l'étudiant(e) est convoqué(e) à un examen de seconde session. Cette règle s'applique également pour tout étudiant(e) absent(e) lors de l'épreuve de la première session d'examen.

S'il ne se présente pas à l'un des examens de seconde session auquel il est convoqué, la note de première session ne sera pas conservée, et c'est l'absence (RNC) à l'examen de seconde session qui apparaîtra sur le relevé de notes. La moyenne de la matière et du semestre ne pourra donc pas être calculée.

La deuxième session des examens des semestres 1 et 2 du Master 1 Philosophie et du Master 1 Histoire de la Philosophie a lieu durant les mois de juin et juillet. Sauf dispositions spécifiques propres à certains parcours qui sont indiquées dans le présent règlement, il en va de même pour les semestres 3 et 4 du Master 2.

F. Consultation des copies

Les étudiant(e)s ont droit de consulter leur copie conformément aux modalités définies par l'enseignant(e).

G. Expérience en milieu professionnel (quand la formation est concernée par ce sujet)

Les étudiant(e)s doivent valider une expérience en milieu professionnel. Les modalités de validation sont déterminées en fonction des spécificités de chaque mention et de chaque parcours (voir les dispositions spécifiques à chaque parcours).

H. Soutenances de mémoire

L'étudiant a l'obligation de déposer son mémoire sur la plateforme moodle dédiée. Le mémoire sera alors soumis, par le directeur-trice de mémoire, à une analyse par le logiciel Compilatio.

I. Circonstances exceptionnelles

Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique.

4. OBTENTION DU DIPLÔME

A. Capitalisation et compensation

Pour **valider une matière** et obtenir les crédits correspondants, l'étudiant(e) doit obtenir 10/20 de moyenne sur l'ensemble des notes de la matière.

Pour **valider un semestre** et obtenir les 30 crédits correspondants, l'étudiant(e) doit obtenir 10/20 de moyenne sur l'ensemble des notes du semestre après compensation à l'intérieur du semestre entre les matières coefficientées.

Concernant le parcours M2 TREE, un semestre peut également être validé par compensation si la moyenne de ce semestre et de l'autre semestre de la même année est de 10/20.

La validation du Master 1 se fait à la fin du semestre 2. **Il n'y a pas de compensation entre les semestres en master 1.**

La validation du Master 1 permet de se voir délivrer le titre de maîtrise, à la demande de l'étudiant(e) sous réserve d'avoir obtenu une moyenne de 10/20 à chaque semestre et 60 crédits au Master 1.

La validation du Master 2 se fait à la fin du semestre 4. L'éventuelle compensation entre les semestres 3 et 4 est spécifique à chaque parcours de master.

Les semestres 3 et 4 ne se compensent pas pour l'obtention du Master 2 Histoire de la Philosophie et, dans le Master 2 Philosophie, pour les parcours PC, PPJE, CS et LHPST.

Les semestres 3 et 4 se compensent pour le parcours TREE du master Philosophie.

L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention de 120 ECTS.

Validation du Master et calcul de la moyenne

Pour l'étudiant(e) ayant obtenu son Master 1 à la Faculté de philosophie de Lyon 3 et ayant fait son master 2 dans la même mention que son master 1 (Histoire de la philosophie ou Philosophie), le calcul de la moyenne générale du Master s'obtient à partir des moyennes des 4 semestres (Master 1 et Master 2) qui doivent tous avoir été validés sans compensation entre eux (sauf pour les semestres 3 et 4 du master 2 TREE).

Pour l'étudiant(e) entrant directement en Master 2 à la Faculté de philosophie à l'université Jean Moulin, le calcul de la moyenne générale du Master s'obtient à partir de la moyenne des semestres 3 et 4 (Master

2) qui doivent tous deux avoir été validés sans compensation entre eux (sauf pour les semestres 3 et 4 du master 2 TREE), l'année de Master 1 étant accordée par équivalence.

Les mentions correspondent aux moyennes générales suivantes : « assez bien » entre 12/20 (inclus) et 14/20 (exclu) ; « bien » entre 14/20 (inclus) et 16/20 (exclu) ; « très bien » entre 16/20 (inclus) et 20/20 (inclus).

Equivalences

- Des équivalences seront accordées aux étudiant(e)s qui, ayant validé un Master 1 Philosophie, voudraient passer en Master 2 Histoire de la Philosophie, ainsi qu'aux étudiant(e)s qui, ayant validé un Master 1 Histoire de la Philosophie, voudraient passer en Master 2 Philosophie.
- La commission pédagogique de chaque master ou, à défaut le Doyen, sur avis des membres de la commission, fixe la validation des examens ou celle des acquis. Les matières ainsi validées par équivalence seront exclues du calcul de la moyenne générale, mais les crédits (ECTS) qui leur correspondent entreront dans le total des crédits validés.
- La commission pédagogique de chaque master, ou à défaut le Doyen sur avis de la commission pédagogique, peut attribuer des équivalences dispensant l'étudiant(e) redoublant(e) de la validation de certaines matières.

La commission pédagogique de chaque master, ou à défaut le Doyen sur avis de la commission pédagogique, peut dans certaines conditions attribuer une équivalence, sur demande de l'étudiant(e) et sur présentation des justificatifs correspondants, dans les matières suivantes : « langue vivante » (exemple de conditions : certificat de langue, étudiant(e) étranger(e)s, etc.) ; « stage professionnel » (exemples de conditions : activité professionnelle en cours d'une durée supérieure à la durée demandée du stage, implication dans une association reconnue d'utilité publique, etc.) ; « PPP » (exemples de conditions : étudiant(e) déjà professionnalisé(e)s ou à la retraite, etc.).

- *Cas d'une réorientation entre les deux Master 1 de chaque mention.* Dans le cadre d'une réorientation entre le Master 1 Histoire de la Philosophie et le Master 1 Philosophie, pour l'étudiant(e) qui vient du Master 1 Histoire de la Philosophie, la commission pédagogique ou à défaut le Doyen sur avis de la commission, peut reporter une note d'une matière jugée équivalente dans le Master 1 Philosophie, et cette note entre alors dans le calcul de la moyenne générale. La même disposition s'applique aux étudiant(e)s provenant du Master 1 Philosophie pour le Master 1 Histoire de la Philosophie.
- *Cas d'une réorientation entre les deux Master 2 de chaque mention ou à l'intérieur des parcours du Master 2 Philosophie.* Pour l'étudiant(e) qui vient du Master 2 Histoire de la Philosophie de Lyon 3 ou d'un autre parcours du Master 2 Philosophie de Lyon 3, la commission pédagogique ou à défaut le Doyen sur avis de la commission, peut reporter une note d'une matière jugée équivalente dans le parcours du Master 2 Philosophie, et cette note entre alors dans le calcul de la moyenne générale. La même disposition s'applique aux étudiant(e)s issu(e)s d'un Master 2 Philosophie pour le Master 2 Histoire de la Philosophie.

Redoublement

- *Cas d'un redoublement interne sur deux années consécutives.* Pour l'étudiant(e) redoublant(e) l'année suivante dans le même Master 1, dans le même parcours du Master 2 Philosophie ou dans le Master 2 Histoire de la Philosophie, s'applique le principe du report de la note de la même matière validée, dès lors que celle-ci est supérieure à 10, qui entre alors dans le calcul de la moyenne générale.
- *Cas d'un redoublement externe ou d'un redoublement interne sur deux années non consécutives.* Pour l'étudiant(e) qui vient d'un Master 1 extérieur à Lyon 3 et redoublant le Master 1 ou qui vient d'un Master 2 de philosophie extérieur à Lyon 3 et redoublant un Master 2, c'est le principe de l'équivalence sans report de la note qui s'applique. Il en va de même pour les étudiant(e)s redoublants en interne dans des années non consécutives. Les matières ainsi validées par équivalence seront exclues du calcul

de la moyenne générale, mais les crédits (ECTS) qui leur correspondent entreront dans le total des crédits validés.

Substitution de note pour les étudiant(e)s admissibles au CAPES

L'étudiant(e) admissible au concours du CAPES philosophie en cours d'année de Master 2 Philosophie ou de Master 2 Histoire de la Philosophie aura la possibilité de substituer la note de 18/20 à 1 cours de son choix au Semestre 3 (sauf pour le parcours PPJE, voir disposition spécifique) et à 1 cours de son choix au Semestre 4, à l'exception du mémoire de recherche, sur présentation d'un justificatif avant qu'ait lieu le jury de première session du second semestre. Certaines dispositions spécifiques à chaque parcours peuvent s'appliquer concernant ce principe.

B. Délibérations du jury

Le jury d'examen est souverain et est seul compétent pour déclarer qu'un(e) étudiant(e) est admis(e) ou non aux examens et stages d'une année d'étude.

Un diplôme ne peut être délivré qu'après examen par un jury. Les délibérations du jury sont secrètes. Les décisions d'admission ou d'ajournement d'un candidat n'ont pas à être motivées. Elles ne peuvent pas être remises en cause ni par les étudiant(e)s, ni par le Doyen. Une correction d'erreur matérielle est toutefois possible.

Décision spéciale du jury (DSJ) : Le jury, après délibération, peut octroyer l'année ou le semestre ou une mention, s'il considère que l'étudiant(e) mérite l'obtention de ce semestre ou de l'année ou de cette mention.

5. DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement ne s'applique qu'aux cours portés par l'Université Jean Moulin. Le régime d'examen des cours portés par d'autres établissements (ex : ENS de Lyon) relève de ces établissements.

PARTIE 2 : dispositions spécifiques à chaque master ou parcours de master

1. Master 1 Histoire de la Philosophie

Validation du projet de recherche

Les étudiant(e)s du Master 1 Histoire de la Philosophie doivent rendre un mémoire de recherche, de 60 pages minimum. Il donne obligatoirement lieu à une soutenance et est noté par la directrice ou le directeur de recherches.

Validation du stage

Le stage est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la totalité des heures requises. Il ne donne pas lieu à un rapport.

Validation du Projet Professionnel Personnalisé (PPP)

Le PPP est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques),

dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

Validation de la Formation à la recherche documentaire en bibliothèque

La Formation à la recherche documentaire en bibliothèque est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

2. Master 2 Histoire de la philosophie

Validation du mémoire de recherche

Les étudiant(e)s du Master 2 Histoire de la Philosophie doivent rendre un mémoire de recherche d'une centaine de pages.

Il donne obligatoirement lieu à une soutenance devant un jury composé de la directrice ou du directeur de recherches ainsi que d'un(une) enseignant(e)-chercheur(e) ou spécialiste du domaine.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

Validation de la Formation à la recherche documentaire en bibliothèque

La Formation à la recherche documentaire en bibliothèque est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

3. Master 1 Philosophie

Validation du projet de recherche

Les étudiant(e)s du Master 1 Philosophie doivent rendre un mémoire de recherche, appelé pré-mémoire, de 40 à 60 pages. Il donne lieu à un entretien ou une soutenance, qui est noté(e) par la directrice ou le directeur de recherches. La forme, la durée et les modalités de cet entretien sont déterminés par la directrice ou le directeur de recherches.

Validation du Projet Professionnel Personnalisé (PPP)

Le PPP est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

4. Master 2 Philosophie parcours Philosophie Contemporaine

Validation du stage

Le stage est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la totalité des heures requises. Il ne donne pas lieu à un rapport.

Validation du Projet Professionnel Personnalisé (PPP)

Le PPP est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

Validation de la matière « Séminaire de méthodologie et de recherche »

La matière « Séminaire de méthodologie et de recherche » est validée par la présentation par l'étudiant(e) lors d'une séance de l'avancée de son travail de recherche pour son mémoire de master. Elle ne donne pas lieu à une note.

5. Master 2 Philosophie parcours Philosophie Politique, Juridique et Ethique

Substitution de note pour les étudiant(e)s admissibles au CAPES

L'étudiant(e) admissible au concours du CAPES de philosophie en cours d'année de M2 aura la possibilité de substituer la note de 18/20 au cours de méthodologie philosophique (Semestre 3-UE3) et à un deuxième cours de son choix au Semestre 4 à l'exception du mémoire de recherche, sur présentation d'un justificatif avant qu'ait lieu le jury de première session du second semestre.

Validation du stage

Le stage est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la totalité des heures requises. Il ne donne pas lieu à un rapport.

Validation du Projet Professionnel Personnalisé (PPP)

Le PPP est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

6. Master 2 Philosophie parcours Transition écologique : Ethique et environnement (TREE)

Validation du stage

Un stage de 3 à 5 mois sera effectué par l'étudiant(e). Le stage sera validé par la rédaction d'un rapport de stage rédigé sous la tutelle d'un(e) enseignant(e) référent(e). La soutenance du rapport de stage se fera devant un jury composé des membres de l'équipe pédagogique, de la tutrice ou du tuteur universitaire et de la tutrice ou du tuteur de l'organisme d'accueil.

La validation du Master 2 TREE se fait à la fin du semestre 4. Les semestres 3 et 4 se compensent l'un avec l'autre.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

Convention avec l'Ecole centrale de Lyon

Lors du premier semestre, les élèves ingénieurs suivent l'UE 1 (Enseignements introductifs obligatoires de mise à niveau – 16h), l'UE 2 (Représentations de la Nature et de l'environnement - 24h), une partie de l'UE 3 (Fondements de l'éthique environnementale - 24h), l'un des 2 thèmes transversaux au choix

de l'UE 5, ainsi que l'UE 6 de méthodologie, qui sera validée sous la forme d'un seul travail en autonomie dans le cadre du bloc « Montage de projet ».

7. Master 2 Philosophie parcours Culture et Santé

Validation du stage

Le stage est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la totalité des heures requises. Il ne donne pas lieu à un rapport.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

8. Master 2 Philosophie parcours Logique, Histoire et Philosophie des Sciences et des Technologies

Validation du stage

Le stage est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la totalité des heures requises. Il ne donne pas lieu à un rapport.

Validation du Projet Professionnel Personnalisé (PPP)

Le PPP est validé par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à la formation proposée.

Validation de la matière « Actualité de la recherche »

La matière « Actualité de la recherche » est validée par la justification de l'assiduité de l'étudiant(e) à des manifestations scientifiques en philosophie (séminaires, conférences, journées d'étude, colloques), dont le choix est approuvé par la ou le responsable du parcours, à la hauteur des heures indiquées dans la maquette. Elle ne donne pas lieu à un travail écrit.

Convention avec l'Ecole centrale de Lyon

Le Master 2 LHPST accrédité par Lyon 3 propose une formation à hauteur de 60 ECTS (30 crédits par semestre). Pour les élèves ingénieurs de l'ECL en double parcours, les conditions de validation du M2 LHPST sont toutefois aménagées.

- Dans l'UE 2 du Semestre 3 (Champs disciplinaires), ils doivent choisir deux cours seulement parmi les 4 proposés ;
- Dans l'UE 1 du Semestre 4 (enseignements fondamentaux), ils sont dispensés du cours "Débats et controverses : savoirs et rationalité"
- Dans l'UE 3 du Semestre 4 (Recherche-Professionnalisation), ils sont dispensés du stage et du PPP.
- Enfin, ils sont dispensés de l'UE4 du Semestre 4 (Langues vivantes).
- D'autre part, en fonction des éventuelles incompatibilités d'emploi du temps entre les deux cursus, les étudiant(e)s de l'ECL inscrits dans les deux diplômes peuvent être partiellement ou totalement dispensés d'assiduité pour tel ou tel cours (à titre dérogatoire, après accord de l'enseignant(e) responsable du M2 LHPST).

ANNEXES

ANNEXE 1 : Maquette Master mention Histoire de la philosophie 2026/2027, Année 1 et 2

Master sciences humaines et sociales- mention Histoire de la Philosophie (année 1)

MATIERES semestre 1	Nombre d'heures		MCCC			ECTS
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux (Tronc commun et 1 choix parmi 2 proposés)						16
Méthodologie	24		X			4
Philosophie ancienne, médiévale ou renaissante	24			X		4
Histoire de la philosophie (ENS) : 1 cours à choisir dans ce parcours	21		X			4
Philosophie Moderne XVII-XIX (ENS)	21		X			4
Philosophie générale	24			X		4
UE 2 : Enseignements d'ouverture (1 au choix parmi 6)						4
Esthétique	24			X		4
Philosophie des sciences	24		X			4
Histoire et philosophie de la logique	20		X			4
Histoire de la philosophie (1 cours au choix ENS)	21		X			4
Philosophie politique et juridique	24		X			4
Option (ENS) : 1 cours à choisir rubrique optionnelle	21		X			4
UE 3 : Langues (1 au choix)						3
Allemand		18	X			3
Anglais		18	X			3
Arabe		18	X			3
Espagnol		18	X			3
Italien		18	X			3
Grec avancé		24	X			3
Latin avancé		24	X			3
UE 4 : Outils						4
Formation à la recherche doc. en bibliothèque		2	Att.			1
Projet professionnel personnalisé (PPP)		3	Att.			1
Stage professionnel		12	Att.			2
UE 5 : TPLE (1 au choix)						3
Textes anglais		18	X			3
Textes Allemand		18	X			3
Textes grec		18	X			3
Textes Latin		18	X			3
TOTAL Semestre 1	TOTAL DES HEURES ETUDIANTS : 163 à 176					30

MATIERES Semestre 2		Nombre d'heures		MCCC			(ECTS)
		CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux							14
Histoire de la Philosophie (ENS)		21		X			4
Méthodologie		24		X			2
Philosophie Moderne		24			X		4
Un cours parmi deux au choix	Philosophie contemporaine (ENS)	21		X			4
	Philosophie contemporaine (Lyon 3)	24		X			4
UE 2 : Langues (1 au choix)							2
Allemand			18	X			2
Anglais			18	X			2
Espagnol			18	X			2
Arabe			18	X			2
Italien			18	X			2
Grec avancé			24	X			2
Latin avancé			24	X			2
UE 3 : Enseignements d'ouverture (1 au choix)							3
Esthétique et Philosophie de l'art		24		X			3
Logique		24		X			3
Philosophie des sciences		24		X			3
UE 4 : Recherche							11
Actualité de la recherche : suivi de séminaires ou colloques*			6	Att.			1
Mémoire de recherche et soutenance					X		10
Total semestre 2		TOTAL DES HEURES ETUDIANTS : 138 à 147					30
TOTAL Semestres 1 et 2		TOTAL DES HEURES ETUDIANTS : 301 à 323					60**

* : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.

** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>

Master sciences humaines et sociales- mention Histoire de la Philosophie (année 2)

MATIERES semestre 3		Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
		CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux (Tronc commun et 1 choix parmi 2 proposés)							21
Tronc commun							
Philosophie ancienne, médiévale et renaissance		24			X		7
Philosophie moderne et contemporaine		24			X		7
Options : 1 choix parmi 2 proposés							
Histoire de la Philosophie (ENS)		21		X			7
Histoire de la Philosophie		24			X		7
UE 2 : Enseignements d'ouverture (1 au choix parmi 6)							5
Option 1 : Philosophie Contemporaine	1. A. Philosophie Contemporaine	21		X			5
	1. B. Philo. Contemporaine française	24		X			5
	Philosophie Contemporaine	24			X		5
	Philo. allemande	24			X		5
Option 2 : Enseignement thématique	Philosophie Contemporaine	24		X			5
	Option 2 : Enseignement thématique	21		X			5
	Option 3 : Philosophie Morale, juridique et politique	24			X		5
	Option 4 : Philosophie des sciences	24				X	5
Option 5 : Histoire et philosophie des sciences formelles		20		X			5
Option 6 : Esthétique contemporaine		24		X			5
UE 3 : Outils							4
PPP			1	Att			0
Méthodologie de la dissertation		18		X			3
Formation à la recherche documentaire en bibliothèque			2	Att.			1
TOTAL Semestre 3			TOTAL HEURES ETUDIANTS : 110h à 117h				30

MATIERES Semestre 4		Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
		CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux (3 obligatoires)							12
Histoire de la philosophie		18			X		4
Philosophie ancienne, médiévale et renaissance		18			X		4
Philosophie moderne et contemporaine		18			X		4

UE 2 : Langues						2
Langue vivante de spécialité	18		X			2
UE 3 : Recherche						16
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques*		6	Att.			1
Mémoire de recherche avec soutenance				X		15
Total semestre 4	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 78h					30
TOTAL Semestres 3 et 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 188 min à 195 max				60**

* : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.

** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>

ANNEXE 2 : Maquette du M1 Philosophie***Master sciences humaines et sociales- mention Philosophie (année 1)-2026-2027***

MATIERES semestre 1	Nombre d'heures		MCCC			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux (Méthodologie et 2 choix parmi 3 proposés)						12
Méthodologie du mémoire		5	X			2
Philosophie générale	24			X		5
Philosophie politique et juridique	24		X			5
Philosophie des sciences	24		X			5
UE 2 : Langue étrangère (1 au choix parmi 4)						3
Anglais		18	X			3
Allemand		18	X			3
Italien		18	X			3
Arabe		18	X			3
UE 3 : Enseignements optionnels (2 au choix parmi 6)						8
Esthétique	24			X		4
Philosophie ancienne médiévale et renaissance	24			X		4
Histoire et philosophie de la logique	20		X			4
Cours de philosophie à l'ENS (au choix)	21		X			4
Religion et sécularisation	24		X			4
Méthodologie de l'explication de texte	24		X			4
UE 4 : Professionnalisation						7
Enseignement transversal	24		X			4
Actualité de la recherche : suivi de séminaires ou colloques*		6	Att.			2
Projet Professionnel Personnel (PPP)		3	Att.			1
TOTAL Semestre 1 Heures étudiants	145 min et 152 max					30

MATIERES Semestre 2		Nombre d'heures		MCCC			Crédits (ECTS)
		CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux (Méthodologie et 2 choix parmi 3 proposés)							10
Méthodologies philosophiques			28	X			2
Philosophie contemporaine		24		X			4
Esthétique et philosophie de l'art		24		X			4
Philosophie morale et éthique appliquée		24		X			4
UE 2 : Langue étrangère (1 au choix parmi 4)							3
Anglais			18	X			3
Allemand			18	X			3
Italien			18	X			3
Arabe			18	X			3
UE 3 : Enseignements optionnels (2 au choix parmi 5)							8
1. Philosophie moderne		24			X		4
2. Logique (1 choix parmi 2)	Logique	24		X			4
	Introduction à la logique à l'ENS (Pour débutants)	21		X			4
3. Philosophie des sciences		24		X			4
4. Cours de philosophie à l'ENS (au choix)		21		X			4
5. Cours au choix à Lyon 3 (dans une autre composante)		18/24		X			4
UE 4 : Professionnalisation							9
Projet de recherche (entretien en fin de semestre)					X		8
Actualité de la recherche : suivi de séminaires ou colloques*			6	Att.			1
Total semestre 2		142 min et 148 max heures étudiants					30
TOTAL Semestres 1 et 2		TOTAL DES HEURES ETUDIANTS POUR L'ANNEE : 287 min et 300 max					60**

*** : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation**

**** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>**

ANNEXE 3 : Maquettes des Masters 2 mention Philosophie

Annexe 3-1 : Maquette du M2 Philosophie contemporaine (PC)-ANNEE 2026/2027

MATIERES semestre 3		Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
		CM	TD	CC	TE	TO	
UEF : Tendances et pratiques de la philosophie contemporaine internationale (2 cours parmi 3 au choix)							12
1. Philosophie contemporaine de langue française	Philosophie contemporaine de langue française (Lyon 3)	24		X			6
	Philosophie contemporaine de langue française (ENS)	21		X			6
2. Philosophie contemporaine de langue allemande	Philosophie contemporaine de langue allemande (Lyon 3)	24			X		6
	Philosophie contemporaine de langue allemande (ENS)	21		X			6
3. Philosophie contemporaine de langue anglaise	Philosophie contemporaine de langue anglaise	24		X			6
	Philosophie contemporaine de langue anglaise (ENS)	21		X			6
UEC 1 : Questions et enjeux de philosophie contemporaine (2 cours au choix parmi 14)							12
1. Esthétique contemporaine	Esthétique contemporaine (Lyon 3)	24		X			6
	Esthétique contemporaine (ENS)	21		X			6
2. Philosophie de la justice	Philosophie de la justice (Lyon 3)	20		X			6
	Philosophie de la justice (ENS)	21		X			6
3. Ethiques environnementales	Fondements de l'éthique environnementale	24		X			6
	Ethiques environnementales (ENS)	21		X			6
4. Epistémologie de la médecine et de la psychiatrie	Epistémologie de la médecine et de la psychiatrie	24				X	6
	Epistémologie de la médecine et de la psychiatrie (ENS)	21		X			6
5. Histoire et philosophie des technologies	Histoire et philosophie des technologies	18		X			6
	Histoire et philosophie des technologies (ENS)	21		X			6
6. Histoire et philosophie des sciences formelles	Histoire et philosophie des sciences formelles	20		X			6
	Histoire et philosophie des sciences formelles (ENS)	21		X			6
7. Féminisme et pensées critiques		21		X			6
8. Minorités religieuses, altérité, dialogue		24		X			6
UEC 2 : Sources historiques de la philosophie contemporaine (1 cours sur 4 au choix)							6

1. Philosophie morale, juridique et politique	Philosophie morale, juridique et politique (Lyon 3)	24			X		6
	Philosophie morale, juridique et politique (ENS)	21		X			6
2. Philosophie des sciences	Philosophie des sciences (Lyon 3)	24				X	6
	Philosophie des sciences (ENS)	21		X			6
3. Philosophie moderne et contemporaine (auteur programme agrégation)	Philosophie moderne et contemporaine (Lyon 3)	24			X		6
	Philosophie moderne et contemporaine (ENS)	21		X			6
4. L'actualité des Classiques		21		X			6
TOTAL Semestre 3		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 101 à 120					30

MATIERES Semestre 4		Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
		CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Débats et controverses contemporains (2 choix parmi 3 proposés)							8
1. Civilisation - histoire des idées (cours en anglais)		21				X	4
2. Débats et controverses : Normes et pratiques	Débats et controverses : Normes et pratiques	24		X			4
	Débats et controverses : Normes et pratiques (ENS)	21		X			4
3. Débats et controverses : Savoirs et rationalité	Débats et controverses : Savoirs et rationalité (17220041)	24		X			4
	Débats et controverses : Savoirs et rationalité (ENS)	21		X			4
UE2 : Expérience et pratique de la recherche							17
Mémoire de recherche					X		13
Méthodologie de la recherche		24		X			2
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques*			12	Att.			2
UE 3 : Compétences professionnelles							5
Langue vivante de spécialité			18	X			2
Stage Professionnel			12	Att.			2
PPP			3	Att.			1
TOTAL Semestre 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 111 à 117					30
Total Semestres 3 et 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 212 à 237					60**

* : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.

** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>

Annexe 3-2 : Maquette du M2 Philosophie politique, juridique, et éthique (PPJE)-ANNEE 2026/2027

MATIERES semestre 3	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1-Enseignements fondamentaux						16
Philosophie de la démocratie	20		X			6
Philosophie de la justice	20		X			5
Philosophie des droits de l'homme	15			X		5
UE2-Enseignements optionnels (2 au choix)						8
A. Philosophie politique et juridique appliquée						
Droit, politique et environnement	18		X			4
Méthodes empiriques des sciences sociales	20		X			4
B. Traditions de la philosophie politique et juridique						
Cours à l'ENS Lyon	24		X			4
Cours à la Faculté de droit	24					4
Philosophie morale politique et juridique	24			X		4
C. UE libre						
Cours au choix à Lyon 3	24					4
UE3-Formation à la recherche et professionnelle						6
Méthodologie de la recherche	4		Att.			1
Méthodologie philosophique	15		X			2
Anglais philosophique		15	X			2
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques		12	Att.			1
Total Semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 139 à 149					30

MATIERES Semestre 4	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1-Enseignements fondamentaux						8
Ethique et droit	24		X			4
Ethique et société	24		X			4
UE 2-Enseignements optionnels (1 au choix)						3
A. Philosophie contemporaine						

Débats et controverses : Normes et pratiques	24		X			3
Débats et controverses : Savoirs et rationalité	24		X			3
B. Objets de la pensée politique et juridique						
Principes de la laïcité	24		X			3
Cours à l'ENS Lyon	24		X			3
Cours à la Faculté de droit	24					3
C. UE Libre						
Cours au choix à Lyon 3						3
UE 3-Formation à la recherche et professionnelle						5
Méthodologie de la recherche		15	X			2
Projet professionnel personnel (PPP)		3	Att.			1
Stage professionnel		12	Att.			1
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et de colloques*		12	Att.			1
UE 4-Mémoire de recherche						14
Mémoire de recherche et soutenance				X		14
TOTAL Semestre 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 114				30
Total Semestres 3 et 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 253 à 263				60**

* : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.

** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>

Annexe 3-3 : Maquette du M2 Logique, Histoire et philosophie des sciences et des technologies (LHPST)-ANNEE 2026-2027

MATIERES semestre 3	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE1 : Enseignements fondamentaux						14
Module introductif (obligatoire pour les non titulaires d'un M1 en philo)	16		Att.			0
Histoire des sciences	24			X		5
Histoire et philosophie des technologies	18		X			4
Philosophie des sciences	24				X	5
UE2 : Champs disciplinaires (3 cours au choix)						15

<i>Cours 1</i> : Histoire et philosophie des sciences formelles	20		X			5
<i>Cours 2</i> : Histoire et philosophie des sciences physiques et de la matière	20		X			5
<i>Cours 3</i> : Un cours au choix à l'ENS parmi ceux fléchés LHPST (cf site internet de l'ENS)	21		X			5
<i>Cours 4</i> : Histoire et philosophie de la médecine	24			X		5
UE3 : Recherche-Professionnalisation						1
Rapport d'étape en vue du suivi du mémoire			X			1
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques*		6	Att.			0
Total semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 149 à 153					30

MATIERES Semestre 4	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE1 : Enseignements fondamentaux						5
Débats et controverses : Histoire et philosophie des sciences		18	X			2
Débats et controverses : Savoirs et rationalité	24		X			3
UE2 : Champs disciplinaires (2 cours à choisir)						6
Cours 1 : Histoire et philosophie d'une discipline scientifique particulière A*	18		X			3
Cours 2 : Histoire et philosophie d'une discipline scientifique particulière B (Pour les cours fléchés LHPST à l'ENS)*	21		X			3
Cours 3 : Histoire et philosophie d'une discipline scientifique particulière C (Pour les cours fléchés LHPST à l'ENS)*	21		X			3
UE3 : Recherche-Professionnalisation						16
Séminaire de présentation des recherches en vue du mémoire		12	X			1
Mémoire de recherche				X		10
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques***		6	Att.			2
Stage		12	Att.			2
PPP		3	Att.			1
UE 4 : Langues						3
Anglais ****		18	X			3
Total semestre 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 132 à 135				30
Total Semestres 3 et 4		TOTAL HEURES ETUDIANTS : 281 à 288				60**

* : Voir le livret. Pour les modalités de contrôle des connaissances, voir le site de l'ENS.

**** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>**

***** : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.**

****** : D'autres langues sont envisageables, notamment allemand, italien ou arabe, (à voir avec le responsable du diplôme).**

**Annexe 3-4 : Maquette du M2 Transition écologique : Ethique et environnement (TREE)-
ANNEE 2026/2027**

MATIERES semestre 3	Nombre d'heures		MCCC (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements introductifs						0
Module introductif (obligatoire pour les non titulaires d'un M1 Philo)	16	8	Att.			0
UE 2 : Représentations de la nature et de l'environnement						6
Histoire de l'idée de Nature	24		X			4
Nature et environnement en littérature	12		X			1
Nature et environnement en anthropologie	12		X			1
UE 3 : Ethique et environnement						5
Fondements de l'éthique environnementale	24		X			3
Approfondissements en éthique environnementale	18		X			2
UE 4 : Droit, politique et environnement (Tronc commun obligatoire et un choix parmi 3)						4
Tronc commun : Droit et écologie, démocratie et écologie, justice et écologie	18		X			2
Philosophie de la démocratie	20		X			2
Philosophie de la justice	20		X			2
Principes du droit de l'environnement	15				X	2
UE 5 : Enseignements transversaux						9
Thème transversal I : Philosophie du changement climatique, évaluation des politiques environnementales	36		X			4
Thème transversal II : Risques et technologies, Santé et environnement	36		X			4
Les enjeux contemporains de la transition écologique	12		X			1

UE 6 : Méthodologie						4
Méthodes empiriques en sciences sociales	20		X			1
Acteurs institutionnels et environnement, RSE, RSO	20		X			1
Mise en pratique de la transition : des enjeux globaux aux politiques locales		20	X			1
Méthodologie du mémoire		12	X			1
UE 7 : Langues						2
Langue vivante de spécialité		18	X			2
Total Semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 321 à 326					30

MATIERES Semestre 4	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques*		12	Att.			2
Stage et mémoire de stage				X		28
Total Semestre 4	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 12+stage					30
Total Semestres 3 et 4	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 333 à 338					60**

* : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.

** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>

Annexe 3-5 : Maquette du M2 Culture et santé (CS)-ANNEE 2026-2027

MATIERES semestre 3	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux (4 matières à suivre au choix parmi 7)						24
Epistémologie de la Médecine et de la psychiatrie	24				X	6
Ethique et bioéthique	24				X	6
Histoire et philosophie de la médecine	24			X		6
Santé Publique & Société	24		X			6

Philosophie du corps : récits, techniques, imaginaires	24			X		6
Anthropologie de la santé	24		X			6
Méthodes empiriques en sciences sociales	20		X			6
UE 2 : Outils						6
Module introductif (Obligatoire pour les non titulaires d'un M1 en philo)	16	8	Att.			0
Méthodologie		12	Att.			0
Langue vivante de spécialité		18	X			4
Actualité de la recherche : suivi de séminaires ou colloques*		12	Att.			2
TOTAL Semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 146 à 150					30

MATIERES Semestre 4	Nombres d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux						30
Mémoire de recherche				X		23
Méthodologie		12	Att.			3
Stage		60	Att.			3
Actualité de la recherche : suivi de séminaires ou colloques*		6	Att.			1
TOTAL Semestre 4	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 90					30
TOTAL Semestre 3 et 4	236 à 240 HEURES ETUDIANTS					60**

* : Les séminaires ou colloques doivent être en lien avec la formation. Le responsable de diplôme se prononce sur la pertinence de la manifestation dans le cadre de la formation.

** : 3 ECTS au plus peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://www.univ-lyon3.fr/engagement-etudiant>